



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 mars 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mars 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2005

Adhésion à Foires, Salons et Congrès de France

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2005

DELIBERATION D20050117

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Foireexpo de Niort, gérée par la Ville de Niort, est membre fondateur de la Fédération des Foires et Salons de France, créée en 1925. Depuis cette date, la Foireexpo de Niort a participé activement aux travaux de la Fédération et suivi son évolution : 1999 – Foires et Salons de France ; 2001 – Foires, Salons et Congrès de France. Foires, Salons et Congrès de France assure la promotion et la défense de ses adhérents et favorise les échanges entre ses membres.

La cotisation forfaitaire est votée, chaque année, par l'Assemblée Générale.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle forfaitaire seront prévus, chaque année, au budget de l'exercice en cours, budget 118, chapitre 011, article 6281.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser l'adhésion de la Foireexpo de Niort, Ville de Niort, à Foires, Salons et Congrès de France, groupement organisateurs de foires, dont les statuts sont joints en annexe.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'adhésion, à verser la cotisation annuelle fixée pour 2005 à 670 €, ainsi qu'à représenter la Ville de Niort dans les différentes instances de cette association.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)